

Approbation de la délibération « balais » des modalités  
de contrôle des connaissances et des compétences pour  
l'année universitaire 2023-2024

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 septembre 2023

### Délibération 2023/09/CFVU – 100

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la délibération « balais » des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2023-2024.**

Toulouse, le 26 septembre 2023

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0